

**DOCUMENT DE PRÉSENTATION**  
**Appel régional à projets ouvert du 15 novembre 2018 au 15 février 2019**

**1. DOCUMENT DE PRESENTATION**

Ce document fournit les informations nécessaires au dépôt d'un dossier de candidature.

L'appel s'inscrit dans les objectifs de la stratégie 2018-2021 de la Direction régionale Asie-Pacifique (DRAP) de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et concerne l'axe 7 « Contribution au développement social, économique et environnemental ».

**2. CONTEXTE DE L'APPEL**

Un établissement d'enseignement supérieur et de recherche évolue dans un environnement académique, technologique, culturel, social, juridique, environnemental ou économique qui lui confie, notamment, le rôle de moteur du développement à travers sa capacité à produire des connaissances et créer des compétences, et donc à mettre en place une offre d'expertise au service des sociétés de la région.

Une des missions importantes de l'AUF est d'encourager ses établissements membres à participer au circuit de l'innovation, en commençant par soutenir l'innovation issue de la recherche universitaire jusqu'à la production des livrables (publications, guides, chartes...) et de nouvelles activités socio-économiques. A cet effet, l'AUF est en mesure d'accompagner les établissements membres qui le souhaitent dans la mise en place de la recherche-innovation, aux pratiques de valorisation de la recherche jusqu'au transfert de technologie en mettant en place des actions de partenariat avec des acteurs universitaires, politiques, socio-économiques et bailleurs de fonds.

La Direction régionale Asie-Pacifique de l'AUF lance un appel régional à projets pour mobiliser les enseignants-chercheurs, les chercheurs de la région autour des projets interuniversitaires et multi-partenariaux structurants.

**3. THÉMATIQUES (DOMAINES D'EXPERTISE) ET TYPE DE PROJET**

Le projet vise l'accompagnement de projets dans les thématiques prioritaires aux regards des grands enjeux sociétaux au sein de la région Asie-Pacifique :

1. Changements climatiques.
2. Développement du capital humain (migrations, changements sociaux, enjeux identitaires, langues...).
3. Éducation (dont éducation de base, qualité, apprentissage tout au long de la vie, formation professionnelle, systèmes éducatifs...).
4. Énergies (énergies renouvelables, hydroélectricité, transport et distribution d'énergie...).
5. Environnement (eau, forêts, désertification, assainissement, biodiversité...).
6. Genre (inégalités, vulnérabilités...).
7. Gestion des crises et des conflits (conflits armés, sécurité, criminalité...).

8. Santé (crises sanitaires, santé mère-enfant, prévention....).
9. Sécurité alimentaire (nutrition, agroalimentaire, agriculture....).

Les projets proposés en réponse à cet appel doivent s'inscrire dans les directions prioritaires suivantes :

- Les projets à caractère innovant intégrant des travaux de recherche appliquée produisant des résultats opérationnels utiles au développement global et local pouvant associer des opérateurs de terrain et permettant le transfert technologique hors milieu universitaire ;
- Les travaux de recherches menés dans le cadre du projet doivent aboutir à la production d'un article scientifique à portée régionale ou internationale.

#### 4. CONDITIONS DE CANDIDATURE

L'établissement porteur du projet doit :

- être membre de l'AUF ;
- être à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF ;
- soumettre le formulaire de candidature dans les délais impartis ;
- produire l'ensemble des pièces demandées dans le formulaire.

Les établissements membres de l'AUF partenaires du projet doivent :

- être à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF.

**Tous les projets doivent :**

- s'inscrire dans la thématique visée par le présent appel (cf. section 3 –Thématiques (domaines d'expertise) et type de projets) ;
- être menés en partenariat entre plusieurs établissements membres (multi-partenarial\*) sous forme de consortium ;
- avoir **un co-financement de 40%** au moins (*les ressources matérielles d'infrastructure, y compris les matérielles informatiques et non informatiques, ne sont pas prises en compte : voir annexe 1 - dépenses non éligibles*).

*\* Le caractère multilatéral des projets doit être attesté tant par leur présentation que par leur contenu. Les projets sont menés par un réseau d'un minimum de trois établissements de pays différents, dont au moins deux de la région Asie-pacifique. Ces trois établissements doivent être membres de l'AUF.*

*Quelques exemples de multilatéralité :*

- *deux universités du Sud (de pays différents) et une université hors Asie-Pacifique*
- *trois universités du Sud (de pays différents).*

*Les projets doivent être appuyés de façon formelle par les établissements participants. Une lettre d'engagement du responsable (recteur / président / chancelier / directeur) de chacun des établissements associés aux projets, doit être fournie. En l'absence d'autres responsables scientifiques associés à part entière au projet, le dossier ne pourra être étudié.*

#### 5. CADRE GÉNÉRAL DU PROJET

##### Contexte du projet

L'analyse du « contexte » local, national ou régional dans lequel évolue le projet doit aboutir à l'analyse des « besoins » exprimés par les cibles ou bénéficiaires, notamment à partir des points « faibles » révélés. Ce qui suppose de :

- Faire un recensement précis des besoins « principaux » du domaine visé.

- Faire un recensement des besoins qui seront traités par le projet.

### **Objectif élargi du projet :**

- Il donne le cadre contextuel dans lequel s'inscrit le projet et vers lequel Il doit évoluer.
- Il indique une route à suivre pour répondre à certains des besoins exprimés.
- Il n'est pas atteint par le projet lui-même, en général il faut une série de plusieurs projets pour cela.

### **Objectif(s) spécifique(s) du projet :**

- Il répond à quatre critères importants : spécifique, mesurable, accessible, réaliste, temporel (SMART).
- Il est la raison pour lequel le projet est conçu, puis réalisé.
- Il doit résoudre le problème principal.
- Il doit être atteint au cours du projet.

*Attention : les activités ne sont pas les objectifs du projet mais ne sont que les moyens d'atteindre les objectifs préalablement définis.*

### **Livrables / Résultats attendus**

Un projet regroupe un ensemble d'activités conduisant à la réalisation d'objectifs préalablement définis et conditionné à la livraison de résultats. Un livrable est en général le résultat ou produit d'une activité inscrite dans le plan d'action. Un livrable concrétise l'objectif pour lequel l'activité correspondante a été effectuée.

Exemples : Acquisition de connaissances, de compétences nouvelles.  
Publications, articles scientifiques, etc.  
Nouvelles méthodologies.  
Production d'outils : guides, chartes, réglementations, sites web, etc.

### **Structuration du projet**

Il s'agit de construire un dispositif global composé d'activités et de procédures permettant d'aboutir à la réalisation des objectifs spécifiques du projet.

- Projet : dispositif global composé d'action et de procédures structuré en phase.
- Lot(s) d'activités : chaque lot a une cohérence thématique, et donne lieu à la réalisation d'un objectif ou sous-objectif spécifique.
- Activité(s) : cibles, livrables, partenaires impliqués, etc.

*Attention : un lot d'activités se compose de : titre, description, tâches, date de début et date de fin estimées, résultats attendus, groupe(s) cible(s), livrables, niveau de diffusion.*

Le projet doit se structurer autour de 5 phases :

#### **○ Phase de préparation**

Cette phase regroupe les différentes activités préliminaires permettant de mettre en œuvre de manière opérationnelle le projet. Il s'agit des réunions préparatoires entre partenaires, des échanges sur les orientations générales et le lancement des premières activités, la cérémonie officielle de lancement, des états de lieux du domaine visé et des enquêtes, la mise en place des outils de communication interne et externe (sites web, plateforme collaborative de travail, etc.).

#### **○ Phase de développement**

Il s'agit de mettre en place les lots d'activités prédéfinis au cours de la phase de préparation qui doivent conduire à l'atteinte des objectifs et la production de livrables. Une attention particulière doit être donnée à la cohérence entre les différents lots dans une logique de démarche continue. Chaque lot comporte un titre et se présente de la manière suivante :

- Description des objectifs du lot.
- Liste des activités.
- Par activité, son descriptif précis, les bénéficiaires, les partenaires impliqués et leur rôle et enfin les livrables.
- Budget prévisionnel détaillé.

- **Plan de contrôle et qualité**

Cette phase vise la mise en place d'un plan de démarche-qualité, d'un système d'évaluations interne et externe et de mesure de performances (indicateurs). La démarche-qualité est un processus indispensable pour :

- S'assurer du bon déroulé du projet et, notamment, de l'adéquation du plan d'action et des activités programmées avec ses objectifs ;
- Permettre, le cas échéant, l'infléchissement ou la réorientation du plan d'action ;
- Mesurer régulièrement les résultats obtenus en fonction des objectifs attendus et mesurables (indicateurs) ;
- Accroître l'appropriation du projet par ses acteurs ;
- Accroître les chances d'impact et de pérennisation.

- **Dissémination et exploitation des résultats du projet**

Cette phase regroupe les activités qui permettent la diffusion des résultats (création d'outils de communication, journées de sensibilisation, conférences, dissémination des résultats), son impact et sa pérennisation. Le plan d'action doit donc être conçu sur une période dépassant le cadre strict du projet.

- Impact : retombées du projet, valeur-ajoutée sur les bénéficiaires.
- Pérennisation : développement/extension, effet multiplicateur, appropriation.
- Effet multiplicateur : extension des résultats du projet à d'autres cibles et d'autres objectifs ; extension à des thèmes complémentaires qui servent aussi les objectifs généraux ; identification de nouveaux partenaires, nouveaux bénéficiaires.

- **Management (Pilotage)**

Cette phase regroupe toutes les activités en relation avec le dispositif de suivi administratif, financier et de communication interne et externe du projet

*Gestion administrative :*

- Organisation des réunions et rédaction de comptes-rendus ;
- Rapport intermédiaire, rapport final, etc. ;
- Respect du chronogramme d'activités

*Gestion financière :*

- Savoir se référer scrupuleusement aux règles prescrites : barèmes, coûts éligibles, etc. ;
- Dispositif conventionnel : gestion financière déléguée par l'établissement porteur du projet, gestion directe par l'AUF, gestion mixte par l'établissement porteur du projet et l'AUF

*Communication interne et externe) :* dispositif de communication au sein de l'équipe du projet et plan de communication avec pour objectif de rendre le projet visible à l'extérieur.

Il appartient à l'établissement porteur du projet de **mettre en place d'un comité de pilotage**, la seule instance habilitée à valider le plan de travail et le déroulement des activités et le cas échéant, les changements d'orientation du projet et à assurer la qualité des activités à mettre en place.

## 6. FINANCEMENT AUF ET TYPE D'ACTIVITES À PRENDRE EN CHARGE

La contribution à demander à l'AUF ne peut en aucun cas dépasser **60%** du coût global de votre projet. Il est donc impératif que vous recherchiez d'autres partenariats financiers.

Le financement de l'AUF sera fonction de la taille et de l'envergure du projet et ne pourra excéder **25.000 euros** par projet. Selon les règlements financiers internes de l'AUF, notre contribution devra être répartie de façon suivante :

- 1<sup>ère</sup> année : 40% des crédits alloués
- 2<sup>ème</sup> année : 30% - 50% des crédits alloués
- 3<sup>ème</sup> année : 10% - 30% des crédits alloués

Le soutien apporté par l'AUF est destiné **EXCLUSIVEMENT** aux activités francophones et concerne **UNIQUEMENT** les dépenses suivantes :

- **pour les enseignants-chercheurs, chercheurs** : Missions de coopération scientifique ; Allocations de perfectionnement en recherche ;
- **pour les doctorants et jeunes chercheurs** : Allocations de stage professionnel ; Allocations de perfectionnement en recherche ;
- **pour les institutions** : Manifestations scientifiques ; Séminaire(s) de formation des formateurs et des chercheurs (organisation) ; Édition et diffusion du résultat du projet.
- toute autre activité **SCIENTIFIQUE** s'inscrivant dans le cadre du projet (ce type de dépenses doit impérativement figurer dans le document de présentation du projet soumis pour financement, accompagné d'un argumentaire sur son opportunité).

*(voir annexe 2 – caractéristiques générales des mobilités)*

## 7. PUBLIC ELIGIBLE

Le présent appel à projets s'adresse à tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres de l'AUF (cf. [www.auf.org/auf/les-membres-de-lauf/](http://www.auf.org/auf/les-membres-de-lauf/)) **en Asie-Pacifique** désireux de déposer un dossier de demande d'accompagnement d'un projet de recherche scientifique auprès de la Direction régionale Asie-Pacifique de l'AUF.

## 8. PROCESSUS DE SÉLECTION

**Le dossier complet** doit être :

- signé par le plus haut responsable de l'établissement porteur du projet ;
- déposé auprès de la Direction régionale Asie-Pacifique.

La Direction régionale Asie-Pacifique est chargée d'examiner la recevabilité administrative.

Après un examen de recevabilité administrative, les dossiers reçus seront soumis à l'évaluation et au classement par un groupe d'experts régionaux. La sélection des projets est assurée par la Commission régionale des experts (CRE) de la Direction régionale Asie-Pacifique.

Lorsqu'un projet est retenu, une lettre de notification indiquant les types d'accompagnement est adressée au plus haut responsable de l'établissement porteur du projet. Les modalités des engagements financiers sont déterminées dans une convention de soutien à signer entre l'établissement porteur du projet et l'AUF.

La mise en œuvre de l'accompagnement de l'AUF, le suivi et l'évaluation du projet se feront en étroite collaboration avec le responsable de projet « recherche et enjeux du développement global » au sein de la Direction régionale, le groupe d'experts régionaux et la CRE.

La constitution d'un comité de pilotage et/ou de suivi du projet est une condition sine qua non dans la mise en place du projet. Ce comité est composé du représentant désigné par son Recteur et de responsables concernés des partenaires du projet. Un responsable désigné par la direction de la Direction régionale Asie-Pacifique représente l'AUF à ce comité.

## 9. CRITÈRES DE SÉLECTION

- Critère A : projet centré sur les institutions dans un contexte à préciser (pertinence-cohérence-faisabilité).
- Critère B : dimension (inter) régionale et inter-universitaire d'un projet avec pluralité de partenaires dans le cadre de cofinancements.
- Critère C : pilotage stratégique sur objectifs ciblés et résultats mesurables (livrables) avec perspectives (impact, valorisation et pérennisation du projet).
- Critère D : caractère innovant du projet.
- Critère E : valeur ajoutée de / pour la francophonie universitaire (mobilisation des expertises francophones).

## 10. DURÉE DU PROJET

La durée du projet ne saurait excéder 36 mois à partir de la date de signature de la convention.

## 11. CALENDRIER

- **15 novembre 2018** : lancement de l'appel régional à projets
- **15 février 2019** : clôture de l'appel régional à projets
- **Fin février 2019** : envoi par courrier électronique des résultats aux porteurs des projets sélectionnés et signature des conventions
- **Mars 2019** : démarrage des projets

## 12. DOCUMENTS A FOURNIR ET DÉLAI DE DÉPÔT DU DOSSIER

Pour être complet, le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- le formulaire de candidature, dûment complété;
- les documents à joindre au formulaire de candidature en format PDF.

**Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français.** L'absence de l'une d'entre elles entraîne automatiquement le rejet du dossier. Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après l'envoi du présent dossier même si l'appel à projets est encore ouvert.

**Un établissement peut déposer plusieurs projets.** Un dossier complet doit être constitué pour chaque projet proposé.

Le dossier de candidature doit obligatoirement être adressé en version électronique  
**le 15 février 2019 (18h, heure du Vietnam)** délai de rigueur à :

### **Pour le Nord et le Centre du Vietnam**

Madame Nguyen Thi Thuy Hanh - Chargée de projet

Tél : + 84 24 38 24 73082 (ext. 24)

Adresse électronique : [nguyen.thi.thuy.hanh@auf.org](mailto:nguyen.thi.thuy.hanh@auf.org)

**Pour le Sud du Vietnam**

Monsieur Nguyen Tan Dai - Responsable du Campus numérique francophone  
49 – Nguyen Thi Minh Khai – Aggr.1 – HCM ville  
Tél : + 84 28 38 27 95 50 (ext. 104)  
Adresse électronique : [nguyen.tan.dai@auf.org](mailto:nguyen.tan.dai@auf.org)

**Pour le Laos**

Monsieur Antoine Blomqvist - Responsable de l'Antenne de Vientiane  
Campus de Dongdok - Bâtiment A - Université Nationale du Laos  
Tél : +856 21 77 18 00 (ext. 102)  
Adresse électronique : [antoine.blomqvist@auf.org](mailto:antoine.blomqvist@auf.org)

**Pour le Cambodge**

Monsieur Kravong Im - Responsable de l'Antenne de Phnom Penh  
Institut de Technologie du Cambodge - Bvd. Confédération de Russie  
12156 Phnom Penh, Cambodge  
Tél : +855 23 883 135/136 (ext.12)  
Adresse électronique : [kravong.im@auf.org](mailto:kravong.im@auf.org)

**Pour le Pacifique**

Madame Carole Wahnoun – Responsable de l'Antenne du Pacifique  
Avenue Leopold Sedar Senghor - Port-Vila, République du Vanuatu  
Tél : +678 775 54 39  
Adresse électronique : [carole.wahnoun@auf.org](mailto:carole.wahnoun@auf.org)

## ANNEXES AU DOCUMENT DE L'APPEL RÉGIONAL À PROJETS

### ANNEXE 1 – DEPENSES NON ELIGIBLES

- bien que nécessaires au bon déroulement du projet, les dépenses relatives aux matériels informatiques, non-informatiques, et bureautiques, et aux photocopies des documents de travail ne sont pas éligibles.
- tout type de rémunération des membres de l'équipe et de l'agent comptable de l'établissement qui gère le projet, charges salariales incluses.
- frais liés à la connexion Internet, au loyer, au mobilier, aux charges des locaux utilisés.
- frais liés à la gestion et à la coordination du projet.
- frais de repas midi et soir, de pause-café lors des évènementiels organisés dans le cadre du projet.

### ANNEXE 2 – CARACTERISTIQUES GENERALES DES MOBILITES

N°	Type d'allocation	Code	Durée minimale et maximale des mobilités	Montant maximal mensuel / journalier		Autres financements éligibles
				Doctorants/jeunes chercheurs	Enseignant	
1	<b>Stage professionnel avec mobilité (sud/nord ou nord/sud)</b> <i>max 2 mobilités / projet</i>	ASM	1 à 3 mois	810 € <sup>(1)</sup> 570 € <sup>(2)</sup> 480 € <sup>(3)</sup>		Transport AR + visa + assurance
2	<b>Perfectionnement en recherche avec mobilité (sud/nord)</b> <i>max 2 mobilités / projet</i>	ARM	1 à 3 mois	810 € <sup>(1)</sup> 570 € <sup>(2)</sup> 480 € <sup>(3)</sup>	1010 € <sup>(1)</sup> 720 € <sup>(2)</sup> 600 € <sup>(3)</sup>	
3	<b>Missions de coopération scientifique (sud/nord ou nord/sud)</b> <i>max 3 mobilités / projet</i>	MIE	Max. 6 nuitées	110 € <sup>(2)(3)</sup> 140 € <sup>(1)</sup>		Transport AR + visa + assurance

**Précisions :**

- Les types d'allocation n° 1, 2 ne sont pas cumulables par une même personne.

Classement des pays selon les critères de la Banque Mondiale <sup>(1)</sup> Élevé - <sup>(2)</sup> Intermédiaire - <sup>(3)</sup> Faible

### ANNEXE 3 – CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS ET TABLEAU BUDGÉTAIRE

Voir le fichier sous format xls joint à ce document